

1-RESERVATION :

a-Toute réservation d’emplacement est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Par mesure de sécurité nous acceptons les mineurs uniquement accompagnés par leurs parents durant toute la durée du séjour.

b-Tout versement d’acompte non accompagné de ce contrat ne pourra assurer la réservation. Après l’enregistrement définitif de la réservation, notre accord avec accusé de réception sera transmis au client.

C-La Direction se réserve le droit de mettre un terme à l’enregistrement des réservations en fonction de l’affluence et sans préavis. Elle demeure seule juge de l’acceptation ou du refus d’une réservation sans avoir à s’en justifier.

2- ACOMPTÉ :

a- L’acompte pour une location emplacement est de 80€ + 12€ frais de dossier (juillet et août) + 2.90% du montant du séjour en assurance annulation (facultatif).

b- Le solde du séjour sera payable le jour de votre arrivée, pour la période mentionnée sur le contrat.

c- Les frais de réservation et d’enregistrement, la prime d’assurance seront réglés à la réservation et ne sont en aucun cas remboursables, de même que l’acompte en cas d’annulation.

d- Aucune réduction ne sera consentie par le CAMPING D IBARRON en cas d’arrivée retardée ou de départ anticipé.

3- ANNULATION :

Pour tout séjour annulé, non consommé, l’acompte restera acquis à la Direction.

4- ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION : (Recommandée)

Nous vous recommandons fortement de souscrire l’assurance pour bénéficier du remboursement des frais du séjour selon les conditions générales de l’assurance. Cette assurance est facultative et représente 2.90% du coût du séjour.

-en cas d’annulation ou d’interruption du séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

-l’assurance annulation et interruption rembourse l’intégralité des sommes versées avant l’arrivée sur le camping et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors taxe de séjour et frais de dossier).

-en cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.

-les conditions générales d’annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou en ligne sur www.campez-couvert.com et sur notre site www.camping-ibarron.com

5- SEJOUR :

a-Arrivée tous les jours, à partir de 12h et départ avant midi. Toute arrivée avant midi ou départ retardé (au-delà de midi) entrainera la facturation d’une journée supplémentaire.

b-En l’absence de message justificatif du client précisant son retard, l’emplacement deviendra disponible 24h après la date d’arrivée mentionnée sur le contrat de réservation et l’acompte restera acquis à la Direction.

6- ANIMAL DOMESTIQUE :

Votre animal devra être tenu en laisse, il doit être tatoué et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté à tout moment. Il n’est pas autorisé à pénétrer dans les sanitaires, ni à la piscine. Il ne devra en aucun rester seul sur le camping. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

7- PISCINE :

-La piscine n’est pas surveillée. Les parents restent civilement responsables de leurs enfants. Les jeunes enfants doivent être accompagnés d’un adulte.

-Le slip de bain est obligatoire. La piscine est réservée exclusivement aux clients du camping. Pour la sécurité et le bien-être de tous, ballons, jeux gonflables, sauts dans la piscine sont interdits.

-En basse saison, ou pour des raisons indépendantes de la volonté de la direction du camping, celle-ci se réserve le plein droit de modifier, voire de supprimer certaines installations.

8- VISITEURS :

Toute personne venant vous rendre visite doit être déclarée à l’accueil et doit éventuellement s’acquitter du tarif en vigueur. Les visiteurs devront laisser leur voiture au parking. L’accès à la piscine leur est interdit. Le règlement est affiché à l’entrée du camping, disponible aussi à l’accueil. Toute personne pénétrant dans le camping est tenue de la respecter.

9- RESPONSABILITE :

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n’est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage, de quelque nature qu’il soit pendant ou suite à un séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d’installations du camping. Lorsqu’un résident cause des nuisances aux autres résidents, ou atteinte à l’intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour. Chaque locataire est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui.

10- MEDIATION DES LITIGES A LA CONSOMMATION :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par la SAS MAQUIRRIAIN ET FILS Camping d'Ibarron à Saint Pée sur Nivelle. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est BAYONNE MEDIATION coordonnées www.bayonne-mediation.com ou au 06 79 59 83 38..